



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Pénurie du vaccin contre la grippe

Question écrite n° 33438

### Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le risque de pénurie de vaccins contre la grippe hivernale. En effet, depuis le début de la campagne de vaccination mardi 13 octobre 2020, environ cinq millions de doses de vaccin contre la grippe ont été vendues, un succès qui provoque des ruptures de stock dans une grande partie des pharmacies. Si toutes les doses ne seront pas disponibles en pharmacie, l'État ayant réservé 30 % des doses restantes, la France ne disposera pas d'autres doses, à moins d'en acheter à l'étranger. Or cette rupture de stock ne semble donc pas avoir été anticipée dans le contexte sanitaire actuel, en raison d'une procédure contraignante et peu adaptée. Car, pour calculer leurs commandes passées en janvier de chaque année, les pharmaciens partent du nombre de doses vendues l'année précédente, auquel ils ajoutent environ 10 %. Mais la campagne de vaccination en 2019 a été plutôt faible et à cette date, il était difficile de prévoir l'ampleur de l'épidémie de covid-19. Ainsi, à l'heure actuelle, il n'apparaît donc plus possible de commander de nouveaux vaccins après le mois de février. Ainsi, il lui demande les leçons qu'il entend tirer de la situation actuelle.

### Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorités. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Minot](#)

**Circonscription :** Oise (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 33438

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire** : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [27 octobre 2020](#), page 7432

**Réponse publiée au JO le** : [25 mai 2021](#), page 4423